Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Recu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID: 001-210101895-20221212-DEL22_42-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT

Nº 22/42

Séance du 12 décembre 2022

Nombre de Membres L'an deux mil vingt et un, le douze décembre à 18 H.30, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ**, **Maire**.

En Exercice: 14

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 05 décembre 2022.

Présents: 13

Procuration: 0

Membres présents: Mmes MM. ANDRE Bérengère, BALSEM Lydie, BILLET Benoit, Valérie BLANC, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie,

Votants: 13 Pour: 13

VERDET Patricia.

Abstention: 0
Contre: 0

Absent(e)s ou excusé(e)s : ARTERO Véronique

Secrétaire : Bernard FOUCART

Objet: Syndicat Mixte du Plateau du retord - Tarif des secours sur piste 2022-2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Maire est responsable de l'organisation des secours sur le territoire de sa commune, compétence qu'il ne peut déléguer. Il précise que les mesures de sécurité mises en place sur les domaines de ski alpin et nordique, les pistes de raquettes, les stades ludiques d'apprentissage et les pistes de luge des Plans d'Hotonnes, sont précisées par arrêtés municipaux en date du 2 décembre 2008.

Monsieur le maire rappelle que depuis le 1^{er} juillet 2019, le Syndicat Mixte pour l'Equipement et l'Animation du Plateau de retord et du Haut-Valromey a repris la gestion des activités nordiques et alpins du Plateau de retord suite à la fin de la DSP avec le GIP du Plateau du Retord.

Monsieur le maire donne lecture de la proposition de grille tarifaire pour les secours de la saison 2022-2023 (le Syndicat Mixte propose de reconduire les tarifs des précédents hivers) :

1ère catégorie - zone front de neige : Tarif 50 €

Soins au poste de secours (personnes prises en charge au poste de secours, sans transport par un secouriste).

2º catégorie - Zone rapprochée : 200 €

(Secours et transport de moins de 1 km)

3e catégorie - Zone éloignée : 350 €

(Secours et transports de plus de 1 km)

4º catégorie - Hors-pistes : 690 €

(Hors-pistes balisées)

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ⇒ **APPROUVE** la proposition de tarifs pour la saison 2022-2023,
- ⇒ DIT que cette délibération sera transmise au Syndicat Mixte du Plateau de Retord

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés

Le Secrétaire

Bernard FOUCART

Le Maire

Denis MOSSAZ